Bourse nationale

A saisir sur internet avant le **15 OCTOBRE 2021**

1 Se connecter à « Scolarité services » avec les codes Educonnect Parent à l'adresse : https://teleservices.education.gouv.fr, cliquer sur l'onglet "Bourse de collège" et sur « je fais ma demande en ligne ».

Si votre enfant est demi-pensionnaire, la bourse nationale est directement versée sur son compte cantine et cela vous permettra aussi d'avoir l'Aide Départementale à la Restauration Scolaire (ADRS).

C'est le compte du parent qui a la charge fiscale de l'enfant qui peut en faire la demande (voir avis d'imposition).

Si vous avez déjà fait la demande l'an dernier en acceptant le renouvellement automatique, vous allez recevoir un message afin de réitérer votre demande ou afin de fournir un justificatif, sinon vous recevrez directement une notification.

Nous vous invitons donc à vous connecter au plus vite afin de réaliser votre demande.

Si vous rencontrez des difficultés, si vous avez des questions ou si vous n'avez pas internet, vous pouvez contacter ou prendre rendez-vous auprès de :

Mme ALVES-TEIXEIRA au 03 44 73 82 50 ou par mail florence.alves-teixeira@ac-amiens.fr**.**